

Cadre sanitaire de l'école SAINT-JEAN

Pour cette rentrée, un nouveau cadre sanitaire a été promulgué par le Ministère de l'Éducation Nationale dont les grands axes se trouvent ci-dessous. La rentrée est basée sur la colonne « socle » et nous espérons fortement y rester le plus longtemps possible. Certains éléments comme les accès de cours ont été gardés.

Rôle des parents :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

- Ils s'engagent, notamment, à **ne pas mettre leurs enfants à l'école** en cas d'apparition de fièvre (38° ou plus) ou en cas de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

1- Grands principes :



2- Organisation de la classe et points de vigilance dans la journée :

Le jour de la rentrée des élèves, les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains**. Cette éducation sera adaptée à l'âge des élèves.

Afin de limiter les déplacements dans les classes élémentaires, les élèves auront **une petite bouteille d'eau ou gourde et des mouchoirs jetables**.

Si un élève ne respecte pas les conditions sanitaires mises en place, le chef d'établissement se réserve le droit de ne plus l'accepter à l'école afin de protéger l'ensemble des autres personnes présentes.

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 **PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT**

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**.
 Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

| | SOCLE | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 |
|---|---|--|--|--|
| Doctrine d'accueil | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local |
| Protocole sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas |
| Activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter | <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises |
| Protocole de contact-tracing | Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires. | | | |

3- Accès et horaires :

Il y aura **deux accès** : un par le grand portail de la cour et un par le portillon principal.

Entrées : Portillon principal pour tous.

De 7h30 à 8h15 : accès à la garderie, votre enfant sera accueilli à la porte de la garderie.

8h20 à 8h30 : TPS PS MS GS : les parents entrent dans le bâtiment de l'école avec un sens de circulation : puis rejoindre les classes de maternelle de Mmes Anne-Caroline ELLEOUET ou de Nolwenn BELLEC -HITCE puis ressortir par le côté cour de la maternelle.

CP au CM2 : Les enfants sont confiés à l'adulte présent à l'entrée de l'école et regagnent seuls leur classe.

13h20 à 13h30 : TPS PS MS GS : les parents entrent dans la cour pour déposer leur enfant dans la cour des maternelles.

Sorties :

De 11h45 à 11h55 et de 16h30 à 16h45 : portillon principal et grand portail

Portillon principal

- Nous ferons rentrer les parents de TPS PS MS GS pour rejoindre les classes par le bâtiment.
- Puis les élèves avec autorisation de sorties et les élèves avec vélos, trottinettes... ensuite.

Grand portail

- Sortie des CP CE1 (Mme Gaëla Courtet).
- Sortie des CE1 CE2 (Mme Anne-Cécile Pelhate) et CM1 CM2 (Mmes Isabelle Coggiola et Charlyne Delibes).

16h45 à 17h45 :

- porte de la salle de garderie extérieure pour les élèves de **TPS à GS**, (**CP** à partir de 17h15). Merci d'attendre à l'extérieur.

- porte coté sud du bâtiment (vers classe de CP CE1) pour l'accès à l'étude. **CP (jusque 17h15), CE1 à CM2**. Merci de sonner et d'attendre l'arrivée de votre enfant.

NB : Il est bien sûr interdit **de rester discuter** devant chaque accès pour permettre la fluidité du dispositif, merci aussi de récupérer vos enfants aux portes respectives et de ne pas les appeler pour la sécurité et le bon fonctionnement du dispositif.

4- Conclusion :

Ce document a été rédigé en nous appuyant **sur le cadre sanitaire** promulgué par l'Education Nationale en août 2022.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

Isabelle Coggiola
Chef d'établissement